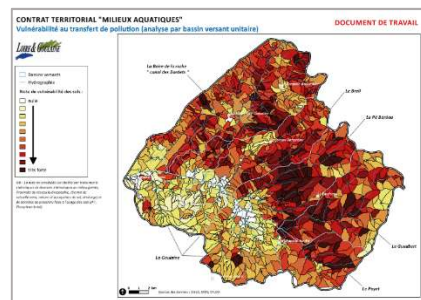




LOIRE & GOULAINÉ



1. Restauration des milieux aquatiques :

Conformément au programme d'action du Contrat territorial, le Syndicat met en place des travaux de « restauration de milieux aquatiques ». Ces opérations, engagée dès 2016, seront conduites chaque année jusqu'à 2020. Elles concernent 18 km de rivière et 29 km de ripisylve.

Opération d'élagage de ripisylve sur le Canal des Bardets :

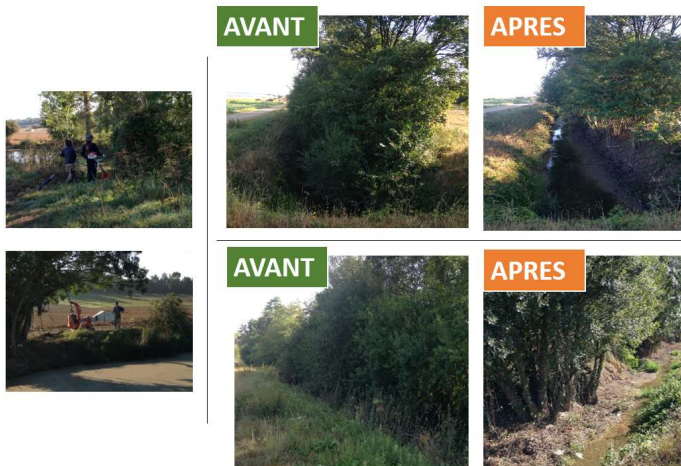
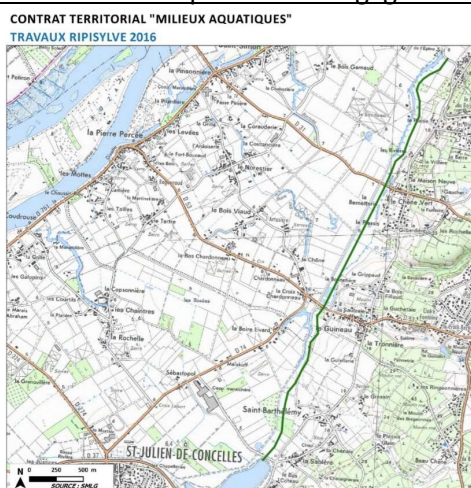
En 2016, des travaux de restauration de ripisylve ont été effectués sur la rive gauche du Canal des Bardets, sur un linéaire de 2760 mètres.

Type de travaux : débroussaillage de ronciers, élagage de branches basses, dégagement de petits embâcles et broyage des rémanents.

La directrice du Syndicat, Laurence LE ROY, et le chargé de mission ont assuré la mise en œuvre des travaux :

- Préparation technique et administrative de l'opération (cahier des charges, recrutement),
- Conventionnement entre le Syndicat, les propriétaires et les exploitants des parcelles concernées par les travaux,
- Recrutement du prestataire (SEMES - Sèvre et Maine Emploi Solidarité),
- Suivi technique des travaux (contacts avec les propriétaires et exploitants, échanges avec le responsable d'équipe du SEMES, visites de chantier, validation des paiements),
- Restitution des travaux.

Illustration de l'opération d'élagage du Canal des Bardets :



Le prestataire (SEMES - Sèvre et Maine Emploi Solidarité) a parfaitement répondu à la commande et réalisé l'opération dans son intégralité.

Nombre de jours consacrés à la mission : 7 jours

Enquête publique :

Le financement des travaux en rivière mobilise des fonds publics. Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG), ce dossier fait l'objet d'une enquête publique. Le chargé de mission a procédé au montage final du dossier, à son dépôt en Préfecture et au suivi de la procédure.

Le commissaire enquêteur chargé du dossier est Monsieur Jany LARCHER, ex-directeur du service « milieux aquatiques » de la DDTM44. L'enquête se déroulera du 03/01/2017 au 06/02/2017. Le chargé de mission a procédé à l'installation des panneaux d'avis d'enquête en mairie et sur les sites

jugés opportuns (en concertation avec le commissaire enquêteur). Ces panneaux, mis en place le 16/12/2016, seront présents pendant toute la durée de l'enquête publique.

Nombre de jour consacré à la mission : 15 jours



Inventaire des espèces protégées sur le ruisseau du Beau Chêne :

En prévision des travaux de restauration de milieux aquatiques envisagés sur le ruisseau du Beau Chêne (commune de St-Julien-de-Concelles, Loroux-Bottereau, Divatte/Loire) et dans le cadre du dossier réglementaire Loi sur l'eau, le Syndicat Loire et Goulaine a procédé à un inventaire « faune et flore » des espèces protégées. La prospection a été effectuée sur le terrain les 26 et 27 juillet 2016, à la recherche d'indices de présence d'espèces. Un rapport de synthèse de l'opération (méthode et résultats) a été réalisé et fourni à la DDTM. Ce rapport stipule qu'aucun individu ni indice de présence d'espèce protégée n'a été identifié sur le linéaire parcouru.

Nombre de jour consacré à la mission : 5 jours

Linéaire prospecté sur le ruisseau du Beau Chêne :



Concertation auprès des propriétaires et exploitants riverains du ruisseau du Beau Chêne :

En prévision des opérations de restauration de milieux aquatiques 2017 sur le ruisseau du Beau Chêne, le chargé de mission a parcouru le territoire concerné par les travaux. Il a contacté, rencontré et informé les riverains des parcelles concernées par des travaux en 2017. Une réunion publique a également été organisée au siège du Syndicat (Maison bleue) le 15/12/2016 afin de présenter le contrat territorial dans son intégralité et de préciser l'ensemble des travaux envisagés en 2017.

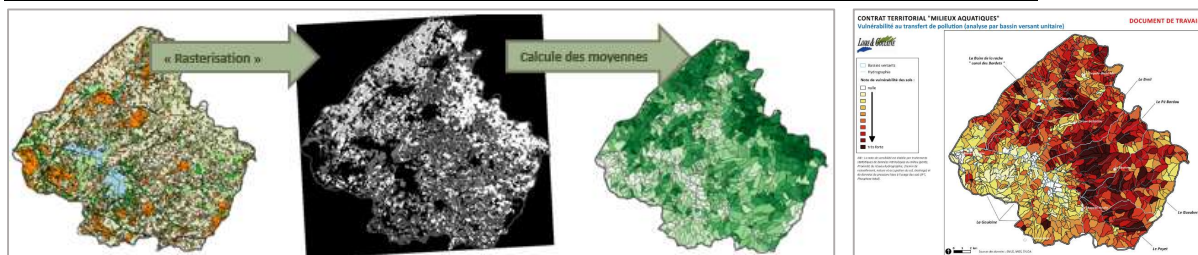
Nombre de jour consacré à la mission : 10 jours

2. Lutte contre le ruissellement et le transfert d'éléments polluants :

Afin d'identifier les secteurs prioritaires à la mise en place d'aménagements anti-érosifs, le Syndicat a mené une étude sur la « vulnérabilité des sols au risque de ruissellement et de transfert de polluants ».

L'étude repose sur deux expériences conduites récemment par le SYLOA et le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. La méthode consiste à croiser différentes données intervenant dans les processus de ruissellement et de transfert des polluants vers les cours d'eau à l'aide de l'outil informatique SIG (système d'information géographique QGIS2.14.3). Les données et critères utilisés dans l'étude sont nombreux, on peut citer notamment celles issues de la base SIRIS (proximité de l'eau/parcelle, le boisement, la nature des sols, la pente, le drainage) et les données agricoles (l'occupation du sol, pratiques agricoles).

Analyse et cartographie de la vulnérabilité des sols aux phénomènes de ruissellement :



À l'échelle du bassin versant de la Goulaine, les résultats montrent les têtes de bassin, les coteaux et les parcelles proches des cours d'eau comme les zones les plus vulnérables au phénomène d'érosion-ruissellement et donc les plus exposées au risque de pollution.

Nombre de jour consacré à la mission : 16 jours

3. Communication :

Communication dans la presse écrite :

Sept articles de Presse ont été diffusés dans les journaux locaux (Ouest France et l'Hebdo). Neuf articles ont également été publiés dans les journaux des collectivités (bulletins municipaux des communes suivantes : La Chapelle-Heulin, Divatte-sur-Loire, La Remaudière, La-Haye-Fouassière, Le Landreau, Le Loroux-Botttereau, St-Julien-de-Concelles et Vallet). Ces articles présentaient le projet du Syndicat (programme d'action, enquête publique, signature du Contrat, les élus référents...).

Contenu de la mission :

- Ecriture des articles et des communiqués de presse
- Contact avec les personnes référentes (journaliste, services communication)
- Revue de presse (suivi des publications)

Nombre de jour consacré à la mission : 5 jours

Articles de presse :



Bulletins municipaux :

ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête préalable à l'autorisation sollicitée par le Syndicat Mixte Loire et Goulaine concernant l'autorisation unique lui sur l'eau pour travaux en site classé et en site sensible d'intérêt général des travaux du Contrat Territorial Mixte Aquatiques (CTMA) sur le bassin versant de la Goulaine (sur des marais de Divalle-sur-Loire, Vallée de la Basse-Loire). Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des riverains de la Goulaine et de la Basse-Loire.

Valée de la Basse-Loire le jeudi 22 janvier de 9 h à 12 h et le vendredi 27 janvier de 9 h à 12 h.

Basse-Loire le jeudi 22 janvier de 14 h à 17 h.

Divalle-sur-Loire le samedi 21 janvier de 9 h à 12 h et le dimanche 22 janvier de 14 h à 17 h.

Le dossier d'enquête sera consultable, pendant tout le temps de l'enquête, en mairie de Divalle-sur-Loire, Vallée de la Basse-Loire ou toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures suivants en prenant rendez-vous des services publics et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Ce document sera également adressé, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Divalle-sur-Loire, 10 rue Maréchal Lannes, La Chapelle-Basse-Mer, 44450 Divalle-sur-Loire.

ENQUÊTE PUBLIQUE GESTION DES RIVIÈRES ET DU MARAIS DE GOULAIN

Rassemblant les dix communes du Sud Loire, le Syndicat Mixte Loire et Goulaine est chargé de la gestion des rivières et du marais de Goulaine sur l'ensemble de son territoire. Face à une qualité d'eau jugée mauvaise au regard des concentrations en pesticides, phosphore et nitrates, les élus du Syndicat engagent des opérations d'amélioration de l'état de la ressource avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Conseil Départemental de Loire Atlantique.

Le projet, élaboré sur cinq ans, recense des actions en direction de tous les acteurs susceptibles d'impacter la qualité de l'eau : travaux en rivière, évolution des pratiques agricoles, aménagements anti-érosion (haies, talus, bandes enherbées), formation des professionnels, sensibilisation des habitants...

Avec l'accord des propriétaires, 40km de rivières jugées prioritaires feront l'objet d'opérations d'élagage de bois et de travaux de remise à l'équilibre des écoulements des 2017. Le projet mobilise des fonds publics et fera donc l'objet d'une procédure d'enquête publique, consultable en mairie ou sur le site internet du Syndicat <http://www.maraisdegoulaine.fr/> courant janvier 2017.

Récemment recruté par le syndicat, Jonathan THIERY-COLLET est chargé de piloter l'ensemble de ces opérations (contact : 02.40.55.54.50).

CONSEIL MUNICIPAL. Un (presque) nouvel élu

Alexandre Colin quitte le conseil municipal, pour raison personnelle. Karine Leprieux, élue arrivée juste après lui sur la liste de Jean Teunissen, a donc l'intention à siéger. Du coup, le nouveau venu est en ancien du conseil, Daniel Bulteau, qui figurait déjà parmi les élus du précédent mandat.

Et c'est, le nouveau venu sollicité, il est nommé, à l'unanimité, en tant que médiateur auprès du Syndicat mixte Loire et Goulaine, qui assure la préservation des eaux autour du marais de Goulaine.

D'ailleurs, ce 20 octobre, deux responsables du syndicat, la directrice Laurence Le Roy et Jonathan Thierry-Collet, étaient venus présenter au conseil municipal le programme de travaux prévus dans le cadre de la réhabilitation des cours d'eau autour du marais de Goulaine, dont trois dans le secteur du Foyel - sont ainsi prévus sur le territoire de La Chapelle-Heulin, pour retirer ou adapter d'anciens ouvrages de béton, devenus inutilisés et gênants pour l'écoulement normal des eaux et des sédiments.

Entre décembre et février prochain, une enquête publique sera lancée sur le sujet avec la mise à disposition des documents techniques, en mairie ou sur Internet. La députée de la circonscription Sophie Erante, également conseillère municipale, a lancé l'idée que ce dossier pourrait être complété par une permanence à la Maison Bleue du marais de Goulaine, les documents par les élus du conseil municipal.

CONTRAT TERRITORIAL MIXTE AQUATIQUES (CTMA)

Le Syndicat Mixte Loire et Goulaine est chargé de la gestion des rivières et du marais de Goulaine sur l'ensemble de son territoire. Face à une qualité d'eau jugée mauvaise au regard des concentrations en pesticides, phosphore et nitrates, les élus du Syndicat engagent des opérations d'amélioration de l'état de la ressource avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Conseil Départemental de Loire Atlantique.

Le projet, élaboré sur cinq ans, recense des actions en direction de tous les acteurs susceptibles d'impacter la qualité de l'eau : travaux en rivière, évolution des pratiques agricoles, aménagements anti-érosion (haies, talus, bandes enherbées), formation des professionnels, sensibilisation des habitants...

Avec l'accord des propriétaires, 40km de rivières jugées prioritaires feront l'objet d'opérations d'élagage de bois et de travaux de remise à l'équilibre des écoulements des 2017. Le projet mobilise des fonds publics et fera donc l'objet d'une procédure d'enquête publique, consultable en mairie ou sur le site internet du Syndicat <http://www.maraisdegoulaine.fr/> courant janvier 2017.

Récemment recruté par le syndicat, Jonathan THIERY-COLLET est chargé de piloter l'ensemble de ces opérations (contact : 02.40.55.54.50).

SYNDICAT MIXTE LOIRE ET GOULAIN

Rassemblant les dix communes du Sud Loire, le Syndicat Mixte Loire et Goulaine est chargé de la gestion des rivières et du marais de Goulaine sur l'ensemble de son territoire. Face à une qualité d'eau jugée mauvaise au regard des concentrations en pesticides, phosphore et nitrates, les élus du Syndicat engagent des opérations d'amélioration de l'état de la ressource avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Conseil Départemental de Loire Atlantique.

Le projet, élaboré sur cinq ans, recense des actions en direction de tous les acteurs susceptibles d'impacter la qualité de l'eau : travaux en rivière, évolution des pratiques agricoles, aménagements anti-érosion (haies, talus, bandes enherbées), formation des professionnels, sensibilisation des habitants...

Avec l'accord des propriétaires, 40km de rivières jugées prioritaires feront l'objet d'opérations d'élagage de bois et de travaux de remise à l'équilibre des écoulements des 2017. Le projet mobilise des fonds publics et fera donc l'objet d'une procédure d'enquête publique, consultable en mairie ou sur le site internet du Syndicat <http://www.maraisdegoulaine.fr/> courant janvier 2017.

Récemment recruté par le syndicat, Jonathan THIERY-COLLET est chargé de piloter l'ensemble de ces opérations (contact : 02.40.55.54.50).

CONSEIL MUNICIPAL. Un (presque) nouvel élu

Alexandre Colin quitte le conseil municipal, pour raison personnelle. Karine Leprieux, élue arrivée juste après lui sur la liste de Jean Teunissen, a donc l'intention à siéger. Du coup, le nouveau venu est en ancien du conseil, Daniel Bulteau, qui figurait déjà parmi les élus du précédent mandat.

Et c'est, le nouveau venu sollicité, il est nommé, à l'unanimité, en tant que médiateur auprès du Syndicat mixte Loire et Goulaine, qui assure la préservation des eaux autour du marais de Goulaine.

D'ailleurs, ce 20 octobre, deux responsables du syndicat, la directrice Laurence Le Roy et Jonathan Thierry-Collet, étaient venus présenter au conseil municipal le programme de travaux prévus dans le cadre de la réhabilitation des cours d'eau autour du marais de Goulaine, dont trois dans le secteur du Foyel - sont ainsi prévus sur le territoire de La Chapelle-Heulin, pour retirer ou adapter d'anciens ouvrages de béton, devenus inutilisés et gênants pour l'écoulement normal des eaux et des sédiments.

Entre décembre et février prochain, une enquête publique sera lancée sur le sujet avec la mise à disposition des documents techniques, en mairie ou sur Internet. La députée de la circonscription Sophie Erante, également conseillère municipale, a lancé l'idée que ce dossier pourrait être complété par une permanence à la Maison Bleue du marais de Goulaine, les documents par les élus du conseil municipal.

CONTRAT TERRITORIAL MIXTE AQUATIQUES (CTMA)

Le Syndicat Mixte Loire et Goulaine est chargé de la gestion des rivières et du marais de Goulaine sur l'ensemble de son territoire. Face à une qualité d'eau jugée mauvaise au regard des concentrations en pesticides, phosphore et nitrates, les élus du Syndicat engagent des opérations d'amélioration de l'état de la ressource avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Conseil Départemental de Loire Atlantique.

Le projet, élaboré sur cinq ans, recense des actions en direction de tous les acteurs susceptibles d'impacter la qualité de l'eau : travaux en rivière, évolution des pratiques agricoles, aménagements anti-érosion (haies, talus, bandes enherbées), formation des professionnels, sensibilisation des habitants...

Avec l'accord des propriétaires, 40km de rivières jugées prioritaires feront l'objet d'opérations d'élagage de bois et de travaux de remise à l'équilibre des écoulements des 2017. Le projet mobilise des fonds publics et fera donc l'objet d'une procédure d'enquête publique, consultable en mairie ou sur le site internet du Syndicat <http://www.maraisdegoulaine.fr/> courant janvier 2017.

Récemment recruté par le syndicat, Jonathan THIERY-COLLET est chargé de piloter l'ensemble de ces opérations (contact : 02.40.55.54.50).

SYNDICAT MIXTE LOIRE ET GOULAIN

Rassemblant les dix communes du Sud Loire, le Syndicat Mixte Loire et Goulaine est chargé de la gestion des rivières et du marais de Goulaine sur l'ensemble de son territoire. Face à une qualité d'eau jugée mauvaise au regard des concentrations en pesticides, phosphore et nitrates, les élus du Syndicat engagent des opérations d'amélioration de l'état de la ressource avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Conseil Départemental de Loire Atlantique.

Le projet, élaboré sur cinq ans, recense des actions en direction de tous les acteurs susceptibles d'impacter la qualité de l'eau : travaux en rivière, évolution des pratiques agricoles, aménagements anti-érosion (haies, talus, bandes enherbées), formation des professionnels, sensibilisation des habitants...

Avec l'accord des propriétaires, 40km de rivières jugées prioritaires feront l'objet d'opérations d'élagage de bois et de travaux de remise à l'équilibre des écoulements des 2017. Le projet mobilise des fonds publics et fera donc l'objet d'une procédure d'enquête publique, consultable en mairie ou sur le site internet du Syndicat <http://www.maraisdegoulaine.fr/> courant janvier 2017.

Récemment recruté par le syndicat, Jonathan THIERY-COLLET est chargé de piloter l'ensemble de ces opérations (contact : 02.40.55.54.50).

Intervention en conseil municipal :

La directrice du Syndicat, Laurence LE ROY, et le chargé de mission ont réalisé des interventions au sein de neuf conseils municipaux (parmi les 10 communes du territoire). D'une durée d'une heure, ces interventions ont été appréciées et ont permis de rappeler les compétences et les missions du Syndicat et de présenter le contenu du Contrat territorial (état de la ressource, programme d'actions, calendrier).

Nombre de jours consacrés à la mission : 10 jours

Mise en place d'expositions sur les thématiques de l'eau :

Le chargé de mission a programmé initié la mise en place d'expositions pour l'année 2017. La Maison bleue accueillera deux expositions de février à mai : (« Hydromorphologie et gestion de rivières » et « Le grand cycle de l'eau »).

Les collectivités ont été informées qu'elles seront sollicitées en début d'année 2017 pour la mise en place d'expositions dans leurs locaux (« Jardin et potager sans pesticides », « Sauvages des rues, belles et rebelles » et « Derrière mon robinet coule une rivière »). Cette démarche sera volontaire. Des documents de communication ont été conçus en interne par le chargé de mission (carte de travaux en rivière, panneau d'information sur le contrat).

Nombre de jour consacré à la mission : 5 jours

Mise à jour du site internet du Syndicat :

Le chargé de mission a participé à l'élaboration du contenu du futur site internet du Syndicat. Le site accueillera des éléments nouveaux : une présentation du territoire (état des lieux de la qualité de l'eau, hydrologie du bassin), un rappel réglementaire synthétique des interventions en milieux aquatiques, les actions du contrat territorial (travaux, démarche agricole...) et la mise en lignes de documents (cartographie des travaux en rivière, matériel pédagogique...).

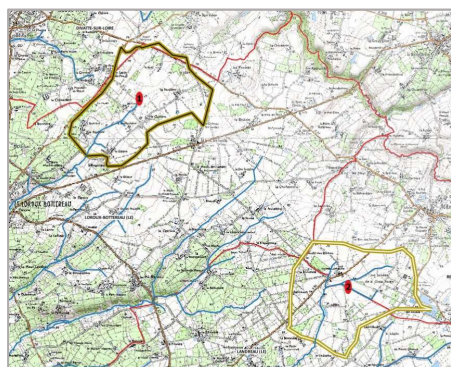
Nombre de jour consacré à la mission : 2 jours

4. Communication, sensibilisation et formation agricole

Le chargé de mission a procédé à la définition du site pilote agricole « polyculture-élevage ».

Le projet a pour objectif de sensibiliser, de conseiller et d'accompagner une dizaine d'agriculteurs à mettre en place des pratiques agricoles moins impactantes pour la qualité de l'eau. Cette expérience servira de référence pour sensibiliser l'ensemble de la profession agricole en 2018.

Suite à un travail de prospection et d'analyse du territoire conduit par le chargé de mission, les membres de la Commission agricoles du Syndicat (réunis le 09/11/2016) ont souhaité engager la démarche sur deux sites pilotes « polyculture-élevage ». Ce groupe de travail a également validé le contenu d'un diagnostic agricole qui servira de base de travail aux évolutions possibles des pratiques agricoles dans chaque exploitation volontaire des sites pilotes.



- ➔ **Les sites pilotes :**
- Action volontaire (une dizaine d'exploitations)
 - 2 sites pilotes :
 - lancement 2017 : Polyculture-élevage
 - lancement 2018 : Viticulture
 - **Diagnostic des exploitations (février-mars 2017)**
 - Comprendre le fonctionnement des exploitations et identifier des voies de changements (/qualité de l'eau)
 - Fonctionnement du système en place (bâti, UTH, productions, pratiques...)
 - Faiblesses/atouts du système et perspectives d'avenir
 - Les changements possibles et réalistes (cultures, traitements, aménagements...)
 - Mise en place des changements (calendrier, accompagnement techniques...)
 - Suivi qualité eau par le syndicat amont/aval du site

Sur la vingtaine d'agriculteurs concertés sur les deux sites pilotes (échanges téléphoniques, courriers et rencontres individuelles) une dizaine se sont montrés volontaires. La démarche leur a été exposée lors d'une réunion spécifique le 14/12/2016 à la Maison bleue.

Un suivi de la qualité des eaux de rivières à l'aval des sites pilotes est prévu. Une consultation d'entreprise prestataire a été lancée le 21/12/2016, l'opération commencera en janvier 2017.

Des échanges ont été engagés avec les organismes agricoles (chambre d'agriculture 44 et 49, CIVAM, GRAB, CUMA, FRCUMA, Bureau d'études spécialisés).

Nombre de jour consacré à la mission : 43 jours

5. Suivi des contrats de filières

Le chargé de mission a participé aux réunions et aux temps d'échanges organisés par la chambre d'agriculture du 44 pour l'écriture du contrat de filière viticole. Il a également fourni des données à la Chambre d'agriculture (programme de travaux en rivière et objectifs du contrat territorial Goulaine, données de la qualité de l'eau sur le bassin, prospection MAEc...). Ce projet devrait être validé au printemps 2017.

Le chargé de mission a participé aux réunions et aux temps d'échanges organisés par la Fédération des Maraîchers nantais pour la mise en œuvre du contrat de filière maraîcher. Il a également fourni des données à la Fédération (programme de travaux en rivière et objectifs du contrat territorial Goulaine, analyse de la vulnérabilité des sols au ruissellement...). L'articulation des actions prévues au contrat de filière avec les objectifs et les actions du contrat territorial est en cours de définition.

Nombre de jour consacré à la mission : 2 jours

Marchés publics :

Le chargé de mission a procédé à l'écriture et à la mise en consultation des marchés publics suivants :

- Inventaire des espèces protégées sur le linéaire de travaux en rivière (2017-2019)
- Analyse de la qualité des eaux à l'aval des sites pilotes polyculture-élevage (2017)
- Diagnostics agricoles des exploitations sur les sites pilotes polyculture-élevage (2017)

Ces opérations seront engagées en début d'année 2017.

Nombre de jour consacré à la mission : 6 jours

6. Animation et coordination :

Le chargé de mission a engagé des liens étroits avec l'ensemble des acteurs du territoire : *SYLOA, Chambre d'agriculture 44, CIVAM, GRAB, Fédération des Maraîchers, Fédération de pêche 44, chargés de mission milieux aquatiques des territoires voisins, agriculteurs, professionnels/artisans, élus, agents de collectivités et d'institutions (commune, communautés de communes, ONEMA, DDTM, AELB, Région, Département...), etc.*

Le chargé de mission s'est présenté aux membres du Comité Syndical le 23/06/2016 et a communiqué sur l'avancement du projet lors du Conseil Syndical le 29/09/2016.

Une cérémonie a été organisée lors de la signature du Contrat territorial Goulaine le 29/09/2016 au siège administratif du Syndicat (Maison bleue).



Un Comité de pilotage a été organisé le 02/12/2016 à la maison bleue. L'ordre du jour était un bilan des opérations conduites dans l'année 2016 et la présentation du calendrier des actions 2017.

La commission agricole a été réunie le 09/11/2016. Elle a acté la localisation des sites pilotes en polyculture-élevage et le contenu des diagnostics agricoles mis en œuvre en février 217.

Les dossiers de demandes de financements ont été rédigés et expédiés en fin d'année 2016 (Agence de l'eau, Conseil Régional et Conseil Départemental).

Nombre de jour consacré à la mission : 25 jours

7. Formation du chargé de mission :

- Formation « Posture, méthode et outils pour accompagner la transition agricole dans les territoire » organisée et assurée par la Fédération Nationale de l'Agriculture biologique.
Lieu : Angers (Lac de Maine)
Date : 30 juin et 1 juillet 2016 (2 journées)
- Formation « Suivi des travaux de restauration de cours d'eau » organisée par le SYLOA en partenariat avec l'ONEMA.
Lieu : AELB à Nantes (44)
Date : 25 octobre 2016 (1 journée)
- Formation « Atelier de reconnaissance des odonate » organisée par le Forum de marais Atlantiques.
Lieu : Maison du Lac de Grand-Lieu, Bouaye (44)
Date : 29 juin 2016 (1 journée)
- Formation « Atelier sur les relations entre les eaux souterraines et les zones humides » organisée par le Forum de marais Atlantiques.
Lieu : Guérande (44)
Date : 17 novembre 2016 (1 journée)
- Formation « Caractérisation hydrologique quantitative d'un bassin versant » organisé par le CNFPT des Pays de la Loire et assurée par l'IFSTTAR.
Lieu : 29 Boulevard Albert Einstein – 44000 NANTES
Date : 23 et 24 novembre 2016 (2 journées)

Nombre de jours consacrés à la mission : 7 jours

8. Récapitulatif des actions du poste de chargé de mission "Contrat territorial Goulaine" 2016

Action à réaliser	Temps programmé (jours)	Temps consacré (jours)	Résultats obtenus	Actions entreprises	Analyses des écarts
Fiche-Action n°1: Restauration des milieux aquatiques					
Etude de franchissabilité de la porte de la station de pompage	0	0		non	(réalisation autres agents du SMLG)
Restauration du lit mineur (suivi du curage)	0	0		non	(réalisation autres agents du SMLG)
Lutte contre les plantes envahissantes (arrachage jussie)	0	0		non	(réalisation autres agents du SMLG)
Restauration de la ripisylve	0	7	R	Restauration de la ripisylve sur le Canal des Bardets	
Suivi de la DIG relative à la restauration des milieux aquatiques + préparation des actions prévues en année 2	12	30	R	Finalisation/Dépôt/Suivi du dossier DIG, communication avec les riverains pour les travaux 2017, inventaire espèces protégée linéaire travaux 2017.	Révision du rapport de DIG suite à des exigences réglementaires nouvelles
	12	37			
Fiche-Action n°2: Aménagement du bassin versant et changements des pratiques-sites pilotes					
Volet 2.1: Choix des 2 sites pilotes					
Localisation des sites-pilotes en fonction problématiques rencontrées et dynamique existantes - Organisation de réunions avec les exploitants et les organismes agricoles	20	25	R	Définition de deux sites pilotes polyculture-élevage	
Volet 2.2: Aménagement de l'espace : Réaliser l'état initial et le diagnostic des sites pilotes					
Réaliser le diagnostic du territoire du site pilote : occupation des sols, bocage, écoulements, cartes des exploitations	20	10	PR	Diagnostic partiel (analyse de l'occupation du sol globale réalisée mais pas de rapport produit)	Partenariat avec la Chambre d'agriculture non confirmé (sites-pilotes définis tardivement en décembre 2016)
Etablir avec les exploitants un pré-programme d'actions volet aménagement de l'espace : rencontres groupées et individuelles	25	0	NR		Partenariat avec la Chambre d'agriculture non confirmé (sites-pilotes définis tardivement en décembre 2016)
Coordonner l'étude et établir le lien avec les organisations agricoles	2	1	NR		Partenariat avec la Chambre d'agriculture non confirmé (sites-pilotes définis tardivement en décembre 2016)
Volet 2.3: Pratiques agricoles : Proposer un aménagement concernant l'évolution des pratiques sur chaque exploitation des sites pilotes					
Coordonner les structures : réunion inter-structures	5	5	R		
Suivre la réalisation des diagnostics d'exploitation réalisés par les prestataires extérieurs	5	0	NR	Contenu du diagnostic établi (consultation du marché public lancé le 21/12/2016)	Prestation non engagée
Volet 2.5: Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation pour mesure l'efficacité des travaux et de l'évolution des pratiques sur la qualité de l'eau et des milieux sur les sites pilotes					
Organiser une réunion inter-structure pour : - réaliser le bilan des actions conduites (état d'avancement) et l'état de la qualité de l'eau - définir, ajuster les actions futures/thématiques en fonction des résultats - définir les niveaux objectifs pour l'année suivante	2	2	PR	envoi du dossier de subvention en cours (consultation du marché public lancé le 21/12/2016)	Prestation non engagée
	79	43			

Fiche-action n°3: Lutte contre le ruissellement et le transfert des éléments polluants

3.1: Etude						
Réaliser une carte identifiant les points de transfert et identifier les parcelles à risque en lien avec la fiche-action 2 à partir des données du CTMA et du SIG (MNT, inventaires bocagers, cours d'eau...) avec une vérification ponctuelle sur terrain	8	15	R	Analyse de la vulnérabilité des sols aux phénomènes d'érosion-ruissellement et de transfert de polluants	Temps de collecte et d'analyse des données sous-estimé	
Réaliser une carte des dispositifs tampons (haies, talus, zone enherbée, aménagement d'exutoire...)	2	1	PR	Cartographie des petits bassins versants à risque d'érosion ruissellement établie		
Etablir avec les exploitants un pré-programme d'actions volet aménagement de l'espace : rencontres groupées et individuelles	10	0	NR			
		20	16			

Fiche-action n°4: Suivi du Contrat de filière établi entre la Fédération des maraîchers et l'AELB

Organiser régulièrement avec la Fédération des maraîchers une réunion ayant pour objectif : - d'assurer une cohérence entre le contrat de filière et le Contrat territorial - de définir les localisations pertinentes pour les aménagements - de faire le bilan des actions engagées et à venir	2	2	PR	Échanges téléphonique et email, participations aux réunions de travail, échanges de données et d'information	le chargé de mission est en attente de sollicitations de la part de la Fédération
---	---	---	----	--	---

Fiche-action n°5: Communication, sensibilisation et formation auprès de la profession agricole

5.1: Communiquer et sensibiliser					
Mettre en place une commission agricole : rencontrer les organisations agricoles, coordonner les actions agricoles, organiser les formations/démonstrations agricoles, faire le point sur l'évolution des pratiques, la qualité de l'eau, les formations et démonstrations réalisées et leurs efficacités	2	2	R	Commission agricole réunie le 09/11/16	Pas d'échanges sur le contenu des formations/conseils/démonstration à mettre en place
Mettre en place les commissions agricoles : échanger sur les différentes pratiques (de désherbage notamment): groupe "viticulteurs/arboriculteurs" + groupe "maraîchers" + groupe "polyculture-élevage"	6	4	PR		
		8	6		

Fiche-action n°6: Communication et sensibilisation auprès des collectivités, des industriels, des artisans et des écoles

6.1: Communiquer et sensibiliser auprès des particuliers					
Sensibiliser la population sur le désherbage des espaces communaux en collaboration avec les communes et leurs actions déjà engagées	4	3	PR	Programmation des expositions mise en place en 2017 (dans les locaux des collectivités et dans ceux du Syndicat)	priorités autres
Sensibiliser la population sur le respect de la nouvelle réglementation	2	2	R	Bulletin municipaux et articles de presse locale, Rencontres avec les acteurs du territoire (agriculteurs, agents de collectivités, industriels, artisans...)	
6.2: Communiquer et sensibiliser auprès des collectivités					
Mettre en place et animer annuellement une commission assainissement : - Echanger les informations avec les communes et notamment sur	3	10	PR	Interventions en conseils municipaux (9 communes concertées sur les dix du territoire) portant sur le lancement du Contrat territorial (dont l'assainissement)	priorités autres

le suivi qualité de l'eau - Informer régulièrement les collectivités - Réaliser une veille - Réaliser un suivi du tableau de bord avec un suivi sur les stations					
6.5: Communication et sensibilisation générale					
Suivre la refonte du site internet sur la partie "contrat territorial": intégrer les informations sur le contrat territorial, le territoire, les objectifs, le calendrier, l'état d'avancement, les résultats qualité de l'eau, les actions menées, les perspectives, les bonnes pratiques, les personnes à contacter	5	2	PR	Rédaction d'article et de documents informatifs	marché en cours (refonte du site par un prestataire)
Rédaction d'articles à diffuser dans les bulletins municipaux	3	3	R	Bulletin municipaux et articles de presse locale	
Suivi du prestataire chargé de la création et impression de supports de communication divers sur la qualité de l'eau et les produits phytosanitaires à destination de différents interlocuteurs (citoyens, écoliers, industriels, artisans, agents techniques...)	2	2	PR	Conception de documents en cours (supports publiés en interne pour l'instant)	priorités autres
	19	22			

Fiche-action n°7 : Suivi et évaluation de la qualité de l'eau					
7.2: Mettre en place un suivi de la qualité physico-chimique et biologique pour les sites pilotes					
Définition des points pertinents à suivre en année 2 en fonction du choix des sites-pilotes (Cf. fiche-Action n°2)	4	2	PR	Points de suivi définis, consultation en cours (marché public)	partenariat avec la Chambre d'agriculture non confirmé (sites-pilotes définis tardivement en décembre 2016)

Fiche-action n°8 : Animation et coordination du contrat territorial sur les volets Bassin versant et Milieux aquatiques					
Animer et coordonner le contrat territorial: - Lancer, suivre et coordonner les différentes actions inscrites au Contrat territorial (volet Bassin versant + volet milieux aquatiques) - Elaborer la programmation annuelle des actions - Assurer la liaison entre le Syndicat, les différents partenaires financiers et techniques du contrat et les élus - Rédiger et présenter le bilan annuel des actions du contrat auprès des différents partenaires (financeurs, partenaires techniques et acteurs locaux) - Créer et mettre à jour les tableaux de bord techniques et financiers du contrat territorial (BV+MA) - Préparer et suivre les demandes de subventions - Rédiger les documents administratifs et techniques (CCAP et CCTP) relatifs aux prestations extérieures - Formation de l'agents	16	32	R	Réunion du COPIL, Cérémonie de la signature officielle du Contrat territorial, Rédaction et envoi des demandes de financements (AELB, CRPL, CD44), Rencontre et échange avec les élus du Syndicat (Conseils syndicaux), Programmation des travaux en rivière 2017, Rencontre avec les partenaires et acteurs du territoire, Rédaction du bilan annuel (tableau de bord)	

TOTAL	160	160
--------------	------------	------------